

PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

2º CYCLE UNIVERSITAIRE - 30 CRÉDITS*

Le Programme de formation professionnelle CPA (PFP) consiste en une série de cours visant principalement à accroître la capacité des candidats d'appliquer, en contexte de travail, les connaissances, les valeurs, l'éthique et les attitudes professionnelles attendues des CPA. Le PFP s'inscrit dans une importante dimension d'intégration des compétences et comprend aussi un volet axé sur l'acquisition de connaissances plus poussées que celles acquises dans le cadre des préalables universitaires.

* Avec SCO7400 Lectures dirigées (2 cr. et un troisième cours optionel)

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES (DESS) EN SCIENCES COMPTABLES





[PRO]GRAMME ACCRÉDITÉ

MODULES COMMUNS		MODULES OPTIONNELS Deux modules au choix du candidat				MODULES INTÉGRATION	
Information financière	Comptabilité de management	Certification	Fiscalité	Finance	Gestion de la performance	Intégration compétences	Préparation examen
Automne	Automne	Hiver et été	Hiver et été	Hiver et été	Hiver et été	Été	Été
SCO 7311 Comptabilité générale et information financière (3 cr.)	SCO 7312 Comptabilité de gestion, planification et contrôle (3 cr.) SCO 7007	SCO 7320 Certification: compétences avancées (3 cr.)*	SCO 7321 Fiscalité : compétences avancées (3 cr.)*	SCO 7323 Décisions financières et comptabilité : compétences avancées (3 cr.)	Gestion de la performance : compétences avancées (3 cr.)	SCO 7310 Synthèse I : Intégration des compétences (3 cr.)	SCO 7420 Synthèse II : Intégration des compétences (2 cr.)
Regroupement d'entreprises (1 cr.)	Occasion d'affaires (1 cr.)						Synthèse III : Séminaire de spécialisation
SCO 7401 L'éthique et la profession comptable				VER E DE STAGE			pour les auditeurs (2 cr.)
(1 cr.)							SCO 7435 Séminaire III : séminaire de spécialisation
SCO 7313 Séminaire d'intégration en comptabilité générale et de gestion (3 cr.)							pour les contrôleurs de gestion (2 cr.)

 $^{^{\}ast}$ Obligatoire pour l'obtention du permis en comptabilité publique (auditeur)

REPRÉSENTANT UNIVERSITAIRE

François-Michel Denommé, CPA Tél.: 819 762-0971 [2289] francois-michel.denomme@uqat.ca

Site Web: is.gd/UQAT_pfp





MISE EN GARDE

Les règles générales d'admission au PFP exigent l'atteinte d'une moyenne cumulative d'au minimum 2,8/4,3 sur l'ensemble des cours préalables mais l'université peut exiger une moyenne sur l'ensemble du baccalauréat pour l'admission au PFP dans un programme d'études universitaires de 2° cycle.

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue exige une cote de 3,2 pour l'admission au DESS-CPA. Une analyse de dossier peut être effectuée pour un étudiant dont la moyenne se situe entre 2,8 et 3,2 sous réserve de se voir imposer une propédeutique.

